

## Diaporama de la CME du 7 juin 2022

---

### 1. Informations du président de la CME

La situation des urgences est tendue dans l'ensemble de la France. Elle est le produit des graves difficultés qui touchent l'ensemble du système de santé, hospitalier et de ville. Si la situation de l'AP-HP reste à ce jour moins difficile qu'ailleurs, les difficultés rencontrées par les autres hôpitaux franciliens et la multiplication des délestages et des fermetures de service, risquent d'avoir rapidement des répercussions importantes sur nos services, comme c'est déjà le cas pour certains d'entre eux. Des mesures doivent donc être prises de façon urgente, dont une revalorisation de tous les acteurs de la permanence des soins et une mobilisation des délégations territoriales des agences régionales de santé en appui des acteurs de soins des territoires. Dans un second temps, les problèmes d'attractivité des carrières hospitalières et d'adaptation des capacités en lits, y compris en soins médicaux de réadaptation (SMR) et de longue durée (SLD), doivent aussi être traités résolument en activant tous les leviers financiers ou organisationnels indispensables pour répondre à la gravité de la crise de notre système de santé.

### 2. Ville-hôpital : échange avec les D<sup>rs</sup> Marie-Laure ALBY, membre de la communauté professionnelle territoriale de santé Paris 14<sup>e</sup> (CPTS 14) et du conseil de surveillance de l'AP-HP, et Alain BEAUPIN, président du centre de santé Richerand (Paris 10<sup>e</sup>) ([diaporama](#))

D'intéressantes innovations se développent en ville autour des centres de santé (expérimentations tarifaires, postes partagés ville-hôpital, recherche en soins primaires...) et des communautés professionnelles de territoire ([CPTS](#)), sans oublier les plateformes territoriales d'appui ([PTA](#)) et l'expérimentation du service d'accès aux soins (SAS, voir [CME du 25 avril 2022](#)). Question récurrente depuis des décennies, les relations ville-hôpital semblent aujourd'hui sur une voie encourageante, qu'il nous faut résolument consolider face à la situation actuelle de notre système de santé, qui appelle des solutions inédites.

### 3. Point d'étape du groupe *ad hoc* de la CME sur l'évaluation des départements médico-universitaires (DMU) (P<sup>r</sup> Bahram BODAGHI) ([diaporama](#))

Le travail du groupe *ad hoc* avance à un bon rythme et s'inscrit bien dans la temporalité du renouvellement des départements médico-universitaires qui doit avoir lieu à l'été 2023. Les résultats du questionnaire montrent l'attente d'un vrai changement. Le groupe *ad hoc* présentera ses propositions à la CME du 5 juillet.

### 4. Point sur le projet de développement durable (D<sup>rs</sup> Sonia CERCEAU et Christian GUY-COICHARD, M<sup>me</sup> Clémence MARTY-CHASTAN) ([diaporama](#))

La sous-commission *Développement durable* de la CME, créée en 2020, a réalisé un travail remarquable en collaboration avec la direction de la stratégie de transformation (DST) et l'ensemble des référents pour le développement durable des groupes hospitaliers et des nombreux professionnels engagés dans ce projet qui suscite de nombreuses initiatives et de fortes attentes. Les réalisations portent sur les quatre axes définis dans le [projet d'établissement 2021-2025](#) :

1. réduire nos émissions de dioxyde de carbone pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
2. réduire nos déchets et les risques liés à leur gestion ;
3. proposer une alimentation de qualité et lutter contre le gaspillage ;
4. prévenir les risques environnementaux sur la santé et développer la recherche en santé environnementale.

Les travaux conduits sur l'empreinte carbone du parcours patient sont inédits dans le secteur de la santé et feront l'objet de publications par les médecins dans les revues scientifiques fin 2022.

### 5. Avis sur le plan « situations sanitaires exceptionnelles » (M<sup>me</sup> Christine GUÉRI) ([diaporama](#))

À l'unanimité, la CME a approuvé le « plan de gestion des situations sanitaires exceptionnelles », qui remplace notre ancien « plan blanc » (voir [CME du 12 septembre 2017](#)).

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 5 juillet 2022**, précédée du **bureau le 21 mai**.

P<sup>r</sup> Rémi SALOMON, le 27 juin 2022